



Protocole CKCA LOCATIONS

Conditions

- N'avoir aucun symptôme du COVID-19 ou ne pas avoir été, à sa connaissance, en contact récent avec une personne reconnue infectée.

Protocole sanitaire et déroulement des locations

Généralités :

- Distanciation physique et respect des gestes barrières d'usage (1m entre chaque personne, 4m2 par personne y compris sur l'eau).
- Le contrat de location fait office de registre de façon à faciliter la traçabilité en cas d'infection (les noms prénoms, date de naissance de chaque participants doivent être renseignés).
- Nos matériels sont triés et rangés de manière à éviter toute contamination. Les gilets d'aide à la flottabilité sont soit lavés et mis en quarantaine (72 heures) soit désinfectés, les bateaux et pagaies sont désinfectés après chaque utilisation.

Arrivée au club :

- Il est conseillé d'avoir un masque.
- Se laver les mains (eau + savon ou solution hydroalcoolique).
- Accès au PAVOA non autorisé (toilettes, vestiaires, consignes non accessibles).
- Arriver en tenue de navigation, nos casiers/ consignes n'étant pas accessibles, nous n'avons pas la possibilité de conserver vos effets personnels, nous vous remercions de les laisser dans vos véhicules ou de les confier à une autre personne de confiance.

Locations :

- Locations uniquement d'embarcations individuelles ou biplaces (avec siège milieu libre), possibilité de location 3 places pour les personnes de même foyer vivant sous le même toit.
- Chaque participants doit manipuler uniquement son embarcation et son équipement (gilet, pagaie) qui lui ont été confiés sans toucher d'autres matériels. Pas d'échange possible durant toute la location.
- Pas de navigation en groupe supérieur à 10 personnes.

Fin de navigation :

- Nous vous demandons de laisser vos embarcations en bas de plage entre les 2 pontons.
- Vos équipements (gilet d'aide à la flottabilité et pagaie) sont à déposer sur le portant prévu au retour de matériel situé devant le.

Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement ce protocole dans l'intérêt de tous. En cas de manquement à l'une de ces consignes, nous nous réservons le droit de mettre fin à la location.

A Angers, le 03 juin 2020
Le Président du CKCA,
Jean-Pierre NAULEAU